

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024  
19 h**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Autoriser la suspension de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024, à 19 h, afin d'ouvrir la séance extraordinaire dédiée au budget pour l'année 2025 et au Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025 à 2034
- 10.03 Période de questions du public
- 10.04 Période de questions des membres du conseil
- 10.05 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> octobre 2024
- 10.06 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 septembre 2024, à 19 h

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01 Accorder une contribution financière de 150 \$ à l'organisme « 150<sup>e</sup> Groupe Scout Notre-Dame d'Anjou »

**30 – Administration et finances**

- 30.01 Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 août 2024
- 30.02 Demander au comité exécutif de modifier, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de d'Anjou, d'une contribution financière de 28 500 \$ provenant de « Sport et loisir de l'île de Montréal », dans le cadre du « Programme

circonflexe - prêt-pour-bouger », pour le déploiement du projet de prêt de matériel et équipement

- 30.03** Approuver la modification au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 afin de déplacer la séance prévue le 5 novembre 2024 au 12 novembre 2024, à la même heure et lieu

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser plus d'une enseigne au mur du dernier étage du bâtiment ainsi qu'une superficie combinée maximale de 16,1 m<sup>2</sup> pour les enseignes au mur du dernier étage de la façade donnant sur le boulevard des Galeries-d'Anjou, pour l'immeuble situé au 7171, rue Jean-Talon Est - lot 1 005 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22), une ordonnance visant à autoriser une occupation permanente du domaine public pour l'implantation d'une clôture pour la propriété sise au 8270, boulevard de Châteauneuf - lot 1 113167 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant l'implantation d'une zone de stationnement sur rue dédiée aux personnes à mobilité réduite, face au 7480, avenue de Fougeray
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation à l'intersection du boulevard Joseph-Renaud et de l'avenue des Vendéens, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa rencontre tenue le 10 septembre 2024
- 40.05** Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation sur le terre-plein, à l'intersection du boulevard Châteauneuf et de l'avenue de Fougeray, ainsi que sur le terre-plein, à l'intersection de l'avenue du Val-d'Anjou et de la Terrasse du Val-d'Anjou à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa rencontre tenue le 10 septembre 2024
- 40.06** Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation à l'intersection du boulevard Louis-H.-La Fontaine et de la rue de Lamartine suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa rencontre tenue le 10 septembre 2024
- 40.07** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux, organisés par l'Association de volleyball Anjou, Le Bel Âge d'Anjou inc., Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Conrad, numéro 9821, le 150<sup>e</sup> Groupe Scout Notre-Dame d'Anjou et le Club féminin de ski de fond d'Anjou aux mois de décembre 2024, janvier et avril 2025
- 40.08** Donner un avis de motion et déposer le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Média Affichage, S.E.C. (RCA 98) » relativement aux panneaux publicitaires afin de mettre à jour la liste des structures publicitaires ainsi que la répartition et le total des loyers

- 40.09** Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement d'Anjou RCA 147 », afin de fixer la rémunération des conseillers d'arrondissement ainsi que la rémunération pour la présidence du comité consultatif d'urbanisme
- 40.10** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un second projet de résolution visant à autoriser la transformation de l'immeuble situé au 7751, boulevard Roi-René, lot 1 111 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-023)
- 40.11** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un second projet de résolution visant à autoriser un projet de lotissement pour la propriété située aux 8101, boulevard Métropolitain et 8100, rue Edison, lot 1 004 201 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-022)
- 40.12** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), une résolution pour autoriser la transformation du bâtiment situé au 6390, avenue des Jalesnes – lot 1 005 560 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-021)
- 40.13** Adopter le règlement RCA 174-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2024) (RCA 174) », afin de modifier et ajouter des tarifs
- 40.14** Accepter la somme compensatoire de 35 386,66 \$, conformément au Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels, ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), pour le projet de redéveloppement du 6030, boulevard Joseph-Renaud - lot 1 113 066 du cadastre du Québec, Arrondissement d'Anjou

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou tenues les 6 mai 2024 et 3 juin 2024 et de la consultation extraordinaire tenue par courriel entre le 18 et 25 juin 2024

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024